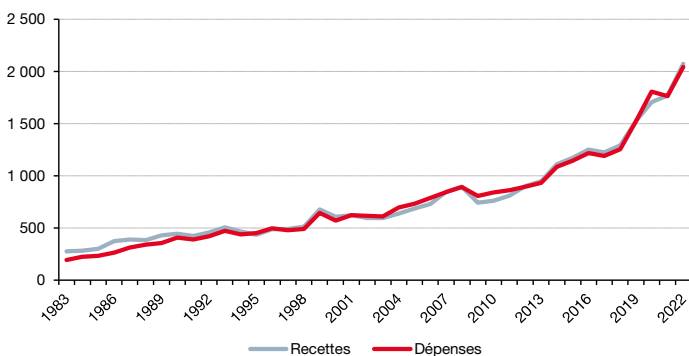


Les Finances publiques sont abordées à travers la présentation du Budget de l'État et du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC). En 2022, les recettes et les dépenses budgétaires s'accroissent conjointement et le résultat net de l'État atteint un excédent de 32,2 M€ à la clôture, soit quatre fois son montant de 2021.

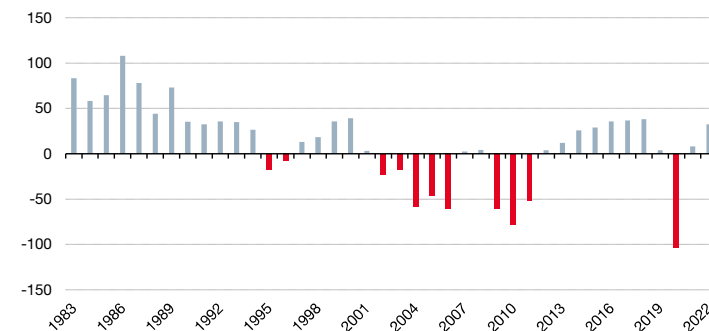
L'excédent budgétaire de la Principauté s'accroît

1. Évolution des recettes et dépenses de l'État



L'excédent budgétaire est le résultat d'une croissance des recettes plus importante que celle des dépenses. Il augmente de 24,2 M€ par rapport à 2021 pour atteindre 32,2 M€. Les dépenses ordinaires ont progressé par rapport à l'année précédente (+81,5 M€, soit +8,3 %) tout comme les dépenses d'équipement (+197,4 M€, soit +25,2 %).

2. Évolution de l'excédent/déficit budgétaire



3. Évolution de la composition du budget de l'État

	2018	2019	2020	2021	2022	Var 21/22
Recettes	1 292,1	1 523,7	1 703,0	1 769,7	2 072,8	17,1%
Dépenses	1 253,7	1 519,9	1 806,2	1 761,7	2 040,6	15,8%
Dépenses ordinaires	842,2	901,3	1 258,9	978,6	1 060,1	8,3%
Dépenses équipement	411,4	618,7	547,3	783,1	980,6	25,2%
Excédent/déficit budgétaire	38,4	3,8	-103,2	8,0	32,2	300,6%

Unité : million d'euros

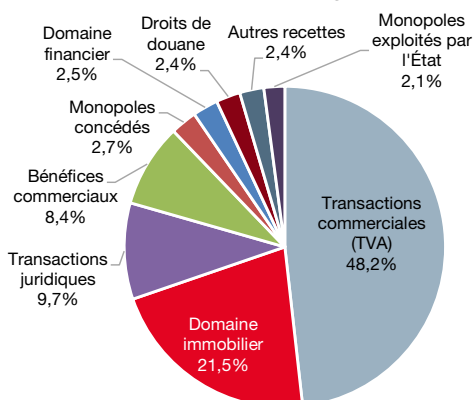
Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Augmentation des recettes de l'État

À la clôture 2022, les recettes s'élèvent à 2,1 Md€, en hausse de 303,1 M€ (soit +17,1 %) par rapport à 2021. Cette progression est notamment due aux recettes fiscales (+200,2 M€, soit +16,3 %), et plus précisément aux transactions commerciales qui ont significativement augmenté de 126,3 M€, soit +14,5 %.

Mis à part les revenus du domaine financier qui sont en baisse en raison de recettes exceptionnelles entre 2019 et 2021, toutes les composantes des recettes de l'État sont à un niveau supérieur à l'année précédente.

5. Composition des recettes budgétaires en 2022



4. Évolution de la composition des recettes budgétaires

	2018	2019	2020	2021	2022	Var 21/22
Transactions commerciales (TVA)	640,9	689,7	804,2	873,1	999,5	14,5%
Domaine immobilier	111,1	152,6	212,3	237,8	445,7	87,4%
Transactions juridiques	173,6	181,9	183,8	199,6	201,0	0,7%
Bénéfices commerciaux	150,6	136,3	158,7	114,5	174,5	52,4%
Monopoles concédés	56,0	63,1	60,7	35,9	55,0	53,1%
Domaine financier	28,5	163,3	159,1	191,8	52,6	-72,6%
Droits de douane	46,1	48,0	45,2	38,8	50,5	30,1%
Autres recettes	37,8	42,3	37,2	36,5	50,4	38,3%
Monopoles exploités par l'État	47,4	46,6	41,9	41,7	43,6	4,4%
Total	1 292,1	1 523,7	1 703,0	1 769,7	2 072,8	17,1%

Unité : million d'euros

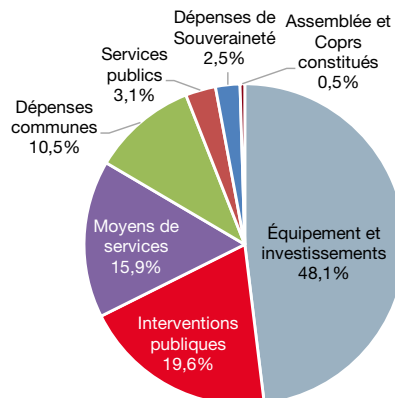
Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Transactions commerciales : taxe sur la valeur ajoutée ;
Domaine immobilier : ensemble des revenus des immeubles de l'État à usage locatif et les recettes des parkings publics ;
Transactions juridiques : droits de mutation, droits sur les autres actes civils et administratifs, taxes sur les assurances ;
Bénéfices commerciaux : impôt sur les bénéfices ;
Monopoles concédés : redevances concernant les monopoles dont les principaux sont la Société des Bains de Mer, Monaco Telecom, la Société Monégasque d'Électricité et du Gaz, la SAM d'Exploitation des Ports de Monaco ;
Domaine financier : revenus des valeurs mobilières, les intérêts bancaires ;
Droits de douane : droits de douane ;
Autres recettes : produits et recettes des services administratifs, droits de consommation ;
Monopoles exploités : recettes concernant la Régie des Tabacs, de l'Office des émissions de timbres-poste.

Les dépenses progressent également

Les dépenses budgétaires s'élèvent à 2,0 Md€ à la clôture de l'exercice 2022, soit un niveau supérieur à 2020 et une progression de 278,9 M€ (+15,8 %) par rapport à 2021. Ce résultat est principalement dû à l'évolution des dépenses d'équipement et d'investissements, qui approchent le milliard d'euros après une hausse de 197,4 M€ (+25,2 %). Les dépenses d'interventions publiques sont clôturées à 399,5 M€, soit une croissance plus modérée (+19,4 M€, soit +5,1 %). Enfin, les dépenses de fonctionnement affichent une nette progression de 62,1 M€ (+10,4 %), avec notamment une hausse de 10,5 % des moyens de services, et de près d'un tiers des dépenses de services publics (+31,9 %).

7. Composition des dépenses budgétaires en 2022



Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Le Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC) se stabilise

À fin décembre 2022, le montant de l'actif du Fonds de Réserve Constitutionnel s'élève à environ 6,5 Md€. Il comporte :

- une réserve d'or de l'ordre de 312 M€ ;
- une partie « disponible » (liquide) de 2,2 Md€ composée de titres de placements financiers (fonds communs de placement composés d'actions, d'obligations, etc.) et de disponibilités bancaires ;
- une partie « illiquide » de 3,9 Md€. Elle est majoritairement composée d'immeubles (2 Md€). La réévaluation des biens immobiliers se fait selon l'évolution de l'indice de la construction BT01. Ces biens immobiliers sont situés à Monaco ou dans les communes limitrophes, à l'exception des Ambassades. La valeur des immeubles est en forte augmentation sur l'exercice (+3,7 %) en raison des acquisitions, ventes et opérations réalisées.

Les biens immobiliers détenus par le FRC génèrent dans leur grande majorité des revenus locatifs.

La partie « illiquide » comporte également les participations de l'État dans des sociétés, notamment des actions de la S.B.M. ou d'autres sociétés ayant des liens directs avec l'État, comme les concessionnaires SMEG, SMEAUX, la Société d'Exploitation du Grimaldi Forum, la Société d'Exploitation des Ports de Monaco, etc. Cette partie est de l'ordre de 1,4 Md€. La participation de l'État dans Monaco Télécom (50 %) relève en revanche de la comptabilité du Budget.

6. Évolution de la composition des dépenses budgétaires

	2018	2019	2020	2021	2022	Var 21/22
Équipement et investissements	411,4	618,7	547,3	783,1	980,6	25,2%
Interventions publiques	287,7	317,5	685,9	380,0	399,5	5,1%
Fonctionnement, dont	554,5	583,7	573,0	598,5	660,6	10,4%
Moyens de services	275,7	290,1	284,4	293,0	323,7	10,5%
Dépenses communes	181,3	191,4	194,7	200,1	215,0	7,5%
Services publics	42,4	45,7	44,0	47,4	62,6	31,9%
Dépenses de Souveraineté	47,3	48,3	41,6	49,6	50,0	0,9%
Assemblée et Coprs constitués	7,8	8,2	8,3	8,5	9,3	10,1%
Total	1 253,7	1 519,9	1 806,2	1 761,7	2 040,6	15,8%

Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Équipement et investissements : dépenses de gros travaux, de matériel d'équipement, et d'acquisitions d'immeubles. Elles concernent l'équipement routier, culturel, portuaire, urbain, sanitaire et social, administratif, sportif... ;

Interventions publiques : aides, subventions versées et politiques publiques menées par le Gouvernement. On y trouve la dotation communale, les subventions aux Établissements Publics, les aides versées dans les domaines international, éducatif et culturel, social et humanitaire, sportif, économique et aux manifestations ;

Moyens de services : dépenses de fonctionnement directement engagées par les Départements et les Services administratifs ;

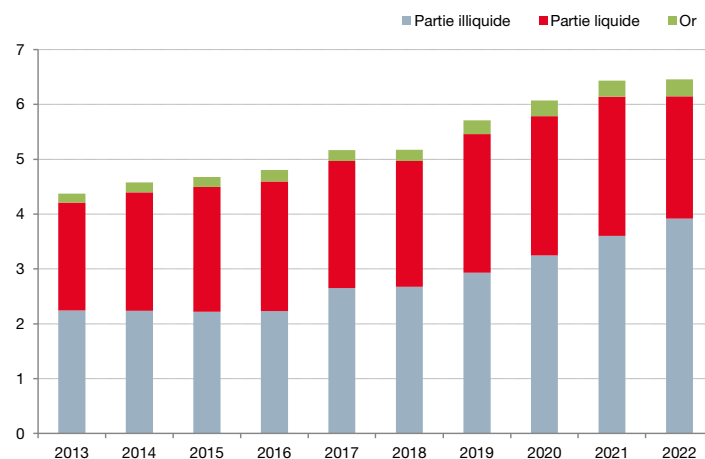
Dépenses communes : dépenses gérées de façon commune par certains Services au profit de tous les Services : charges sociales, nettoyage des locaux, dépenses d'eau, gaz, électricité, assurance des bâtiments domaniaux, matériel informatique des Services administratifs... ;

Services publics : dépenses de nettoyage de la ville, de collecte et d'incinération, d'éclairage public, de consommation d'eau, de transports publics... ;

Dépenses de Souveraineté : dépenses du Palais Princier et de la Maison Souveraine ;

Assemblées et Coprs constitués : dépenses relatives aux Conseil National, Conseil Économique et Social, Conseil d'État, Commission Supérieure des Comptes, ...

8. Évolution décennale du FRC



Unité : milliard d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

9. Évolution de la composition du FRC

	2018	2019	2020	2021	2022	Var 21/22
Partie illiquide	2 673	2 933	3 247	3 602	3 920	8,8%
Partie liquide	2 294	2 525	2 541	2 537	2 227	-12,2%
Or	206	250	283	295	312	5,8%
Total	5 173	5 708	6 071	6 434	6 459	0,4%

Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor, IMSEE

Créé par la Constitution de 1962, le Fonds de Réserve Constitutionnel est le « bas de laine » de l'État monégasque. C'est une entité comptable autonome, disposant d'un patrimoine propre et jouissant d'un statut particulier.